



Dois je regler ? apres liquidation

Par **quenot_old**, le **10/12/2007** à **20:27**

ex gerant d'une e.u.r.l (institut d'esthetique) j'ai vendu ma soc en mai 2006 et la soc est non existente depuis. une condamnation à payer 1 amende pour soldes abusives (constatee avant la cessation) me parvient à ce jour suite à jugement oct 2007!!! suis je obligé de regler ?